

Le présent communiqué sur les résultats de Great-West Lifeco Inc. devrait être lu parallèlement au rapport de gestion et aux états financiers consolidés de la compagnie pour les périodes closes le 30 juin 2023, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board, sauf indication contraire. Ces rapports se trouvent sur le site [greatwestlifeco.com/fr](http://greatwestlifeco.com/fr) à la rubrique Rapports financiers. Des renseignements supplémentaires sur Great-West Lifeco sont accessibles sur le site [sedar.com](http://sedar.com). Les lecteurs sont priés de se reporter aux paragraphes de mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et des mesures financières et ratios non conformes aux PCGR à la fin du présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

### Great-West Lifeco annonce ses résultats pour le deuxième trimestre de 2023

- Le bénéfice fondamental<sup>1</sup> par action s'est chiffré à 0,99 \$, ou 920 M\$, en hausse de 2 %, ou 17 M\$, par rapport à l'exercice précédent.
- Le bénéfice net par action s'est élevé à 0,53 \$, ou 498 M\$, ce qui comprend des pertes liées au repositionnement stratégique du portefeuille d'activités et au rééquilibrage des actifs couvrant le surplus de (0,30) \$, ou (279) M\$.
- Nous avons mis en œuvre des mesures stratégiques afin de repositionner le portefeuille en vue d'une croissance soutenue.

Winnipeg, le 8 août 2023. – Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la compagnie) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre de 2023.

« La mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie donne un élan à l'ensemble de notre portefeuille, comme en témoigne notre solide performance au cours du trimestre », a déclaré Paul Mahon, président et chef de la direction de Great-West Lifeco. « Dans l'ensemble de nos sociétés en exploitation, nous continuons d'effectuer des investissements internes et de faire progresser des transactions qui nous aideront à réaliser nos objectifs en matière de création de valeur. Il s'agit notamment de transactions récentes dans nos divers secteurs qui contribuent à renforcer et orienter nos stratégies portant sur les milieux de travail et la gestion du patrimoine. »

« Le bénéfice net pour le trimestre reflète les mesures prises pour renforcer notre situation de capital et accélérer nos stratégies de croissance », a poursuivi M. Mahon. « Outre ces éléments, notre bénéfice net reflète les incidences modérées des marchés, ainsi que les coûts d'intégration continus. »

### Principaux points saillants financiers

	Trimestre			Cumul depuis le début de l'exercice	
	T2 2023	T1 2023	T2 2022	2023	2022
Bénéfice fondamental <sup>1, 4</sup>	920 \$	826 \$	903 \$	1 746 \$	1 615 \$
Bénéfice net	498 \$	595 \$	823 \$	1 093 \$	2 157 \$
Bénéfice fondamental par action <sup>2, 4</sup>	0,99 \$	0,89 \$	0,97 \$	1,87 \$	1,73 \$
Bénéfice net par action	0,53 \$	0,64 \$	0,88 \$	1,17 \$	2,32 \$
Rendement des capitaux propres fondamentaux <sup>2, 3, 4</sup>	15,9 %	16,1 %			
Rendement des capitaux propres nets <sup>3</sup>	11,7 %	13,4 %			

<sup>1</sup> Le bénéfice fondamental est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Le bénéfice fondamental par action et le rendement des capitaux propres fondamentaux sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>3</sup> Le rendement des capitaux propres fondamentaux et le rendement des capitaux propres sont calculés à l'aide du bénéfice conforme à IFRS 17 et des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires applicables pour les quatre derniers trimestres.

<sup>4</sup> Les résultats comparatifs du bénéfice fondamental sont retraités afin d'exclure les activités abandonnées relatives à Putnam Investments.

**Le bénéfice fondamental par action ordinaire s'est établi à 0,99 \$, en hausse de 2 % par rapport à 0,97 \$ il y a un an.** La hausse d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des rendements des placements, à l'accroissement des honoraires découlant de l'augmentation des niveaux moyens des marchés boursiers ainsi qu'à la croissance des activités au sein de l'exploitation américaine et aux résultats solides dans le secteur Solutions de gestion du capital et des risques.

De plus, le bénéfice fondamental par action a augmenté de 11 %, par rapport au bénéfice fondamental par action de 0,89 \$ au premier trimestre de 2023, une hausse qui est principalement attribuable à l'exploitation américaine et au secteur Solutions de gestion du capital et des risques. La croissance au sein de l'exploitation américaine s'explique par la remontée des marchés et par les nouvelles synergies réalisées relativement à l'acquisition de Prudential. Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques a profité d'une croissance solide dans ses activités de réassurance structurée, d'une hausse des résultats des activités de placement et de l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité<sup>5</sup>.

**Le bénéfice net par action s'est chiffré à 0,53 \$, compte tenu d'un montant de 0,30 \$ par action (279 M\$) lié aux coûts d'acquisition et de dessaisissement ainsi qu'aux activités de rééquilibrage des actifs couvrant le surplus.** Ces coûts comprenaient des coûts de transaction de 158 M\$ essentiellement liés aux ventes annoncées de Putnam Investments et des activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne au Royaume-Uni, en plus d'une provision d'indemnité liée aux activités d'assurance vie et de rentes individuelles au sein de l'exploitation américaine vendues en 2019. Des pertes au titre des autres éléments du résultat global réalisées de 121 M\$ liées au rééquilibrage d'actifs couvrant le surplus au Royaume-Uni afin de tirer parti de la hausse des taux à court terme et d'améliorer les sensibilités futures au taux d'intérêt étaient également incluses.

Au deuxième trimestre de 2023, le rendement des capitaux propres s'est établi à 11,7 % selon le bénéfice net et à 15,9 % selon le bénéfice fondamental.

### Faits saillants

- Au cours du trimestre, la compagnie a annoncé des transactions stratégiques visant à rééquilibrer et à orienter son portefeuille d'activités :
  - Nous avons annoncé la vente de Putnam Investments, qui vise à générer de la valeur pour les actionnaires et à concentrer davantage les activités aux États-Unis sur les marchés hautement attrayants de la retraite et de la gestion du patrimoine des particuliers.
  - Nous avons annoncé les acquisitions complémentaires d'Investment Planning Counsel Inc. (IPC) et de Value Partners, qui doteront l'exploitation canadienne de nouvelles capacités lui permettant d'offrir une plateforme de bout en bout de gestion du patrimoine et d'assurance de premier plan pour les conseillers indépendants.
  - Nous avons annoncé la conclusion d'une entente visant la vente des activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne de Canada Life U.K. à Countrywide Assured plc, ce qui fait suite à l'annonce de la compagnie de fermer ses activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne aux nouvelles affaires en novembre 2022.
- Notre essor vigoureux continue d'être porté par la mise en œuvre systématique de la stratégie de la compagnie :
  - Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, nous avons amorcé l'administration du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) du gouvernement du Canada.
  - La Canada Vie a obtenu le contrat pour l'administration du régime de soins dentaires du gouvernement du Canada, qui représente des sinistres payés annuels d'environ 550 M\$ et couvre les 1,7 million de Canadiens membres du RSSFP.
  - L'unité Gestion du patrimoine des particuliers – Empower, créée au premier trimestre de 2023, a poursuivi sa lancée, affichant une croissance de 30 % de l'actif administré d'un exercice à l'autre.
  - Nous avons diversifié nos capacités en matière de gestion du patrimoine ainsi que l'accès de la distribution d'Irish Life grâce au lancement d'une nouvelle coentreprise avec AIB Life en Irlande.
  - Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques a élargi sa présence à l'échelle internationale dans de nouveaux marchés ciblés, y compris en réalisant deux transactions en Italie.
- La compagnie a tenu la journée des investisseurs afin de communiquer notre stratégie de croissance en mettant particulièrement l'accent sur nos activités de gestion du patrimoine et des actifs au sein des exploitations canadienne, européenne et américaine.

<sup>5</sup> En vertu de la norme d'information IFRS 17, les résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie ont tendance à être immédiatement comptabilisés dans le résultat net, alors que les résultats au chapitre de la mortalité et de la longévité au chapitre des rentes immédiates et des activités connexes sont principalement présentés dans la marge sur services contractuels et comptabilisés dans le résultat net sur la durée de vie des contrats restants.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION SECTORIELS

Aux fins de la présentation de l'information, les résultats d'exploitation consolidés de Lifeco sont regroupés en cinq secteurs à présenter, soit l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne, le secteur Solutions de gestion du capital et des risques et l'exploitation générale de Lifeco, lesquels reflètent la structure de gestion et la structure interne de la compagnie. Pour obtenir de plus amples informations, se reporter au rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2023.

	Trimestre			Cumul depuis le début de l'exercice	
	T2 2023	T1 2023	T2 2022	2023	2022
<b>Bénéfice fondamental par secteur<sup>6</sup></b>					
Exploitation canadienne	283 \$	278 \$	340 \$	561 \$	564 \$
Exploitation américaine	265	218	164	483	308
Exploitation européenne	180	178	210	358	386
Solutions de gestion du capital et des risques	203	157	190	360	361
Exploitation générale de Lifeco	(11)	(5)	(1)	(16)	(4)
Total du bénéfice fondamental <sup>6</sup>	920 \$	826 \$	903 \$	1 746 \$	1 615 \$
<b>Bénéfice net par secteur</b>					
Exploitation canadienne	148 \$	233 \$	362 \$	381 \$	805 \$
Exploitation américaine	90	151	23	241	135
Exploitation européenne	102	40	250	142	794
Solutions de gestion du capital et des risques	169	184	179	353	413
Exploitation générale de Lifeco	(11)	(13)	9	(24)	10
Total du bénéfice net	498 \$	595 \$	823 \$	1 093 \$	2 157 \$

<sup>6</sup> Le bénéfice fondamental est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

### EXPLOITATION CANADIENNE

- **Bénéfice fondamental de 283 M\$ et bénéfice net de 148 M\$ pour l'exploitation canadienne au deuxième trimestre** – Le bénéfice fondamental s'est établi à 283 M\$, soit une diminution de 57 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent qui s'explique principalement par les solides résultats au chapitre de la morbidité relatifs aux produits collectifs d'assurance maladie en 2022, qui ne se sont pas répétés, contrebalancés en partie par les mesures prises à l'égard de la fixation des prix et les autres mesures prises par la direction, qui ont été favorisées par la hausse des taux d'intérêt en 2023.

### EXPLOITATION AMÉRICAINE

- **Bénéfice fondamental de 198 M\$ US (265 M\$) et bénéfice net de 67 M\$ US (90 M\$) pour l'exploitation américaine au deuxième trimestre** – L'exploitation américaine a affiché un bénéfice fondamental de 198 M\$ US (265 M\$) pour le deuxième trimestre de 2023, en hausse de 70 M\$ US, ou 55 %, par rapport au deuxième trimestre de 2022. L'augmentation est principalement attribuable à l'amélioration des écarts qui résulte de la hausse des taux d'intérêt, à l'accroissement des honoraires découlant de l'augmentation des niveaux moyens des marchés boursiers et à la baisse des charges en raison des synergies réalisées à l'égard des acquisitions récentes.

### EXPLOITATION EUROPÉENNE

- **Bénéfice fondamental de 180 M\$ et bénéfice net de 102 M\$ pour l'exploitation européenne au deuxième trimestre** – Le bénéfice fondamental a diminué de 30 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 180 M\$, ce qui s'explique principalement par les résultats favorables au chapitre de l'assurance au deuxième trimestre de 2022, qui ne se sont pas répétés, partiellement contrebalancés par l'incidence favorable des fluctuations des devises et des rendements des placements.

### SOLUTIONS DE GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES

- **Bénéfice fondamental de 203 M\$ et bénéfice net de 169 M\$ pour le secteur Solutions de gestion du capital et des risques au deuxième trimestre** – Le bénéfice fondamental a augmenté de 13 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 203 M\$, ce qui s'explique principalement par l'incidence favorable du bénéfice lié aux produits structurés et des rendements des placements, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des activités d'assurance vie aux États-Unis.

## DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Le conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,52 \$ par action sur les actions ordinaires de Lifeco payable le 29 septembre 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 2023.

De plus, le conseil d'administration a approuvé le versement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de Lifeco de la manière suivante :

Actions privilégiées de premier rang	Montant par action
Série G	0,3250 \$
Série H	0,30313 \$
Série I	0,28125 \$
Série L	0,353125 \$
Série M	0,3625 \$
Série N	0,109313 \$
Série P	0,3375 \$
Série Q	0,321875 \$
Série R	0,3000 \$
Série S	0,328125 \$
Série T	0,321875 \$
Série Y	0,28125 \$

Les dividendes dont il est question ci-dessus sont des dividendes admissibles aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

### Conférence téléphonique portant sur le deuxième trimestre

La conférence téléphonique et la webémission audio portant sur le deuxième trimestre de Lifeco auront lieu le mercredi 9 août à 8 h 30 (heure de l'Est).

On peut y accéder par le site [greatwestlifeco.com/fr/nouvelles-et-evenements/evenements](https://greatwestlifeco.com/fr/nouvelles-et-evenements/evenements) ou par téléphone en composant le :

- 416 915-3239 pour les participants de la région de Toronto;
- 1 800 319-4610 pour les participants du reste de l'Amérique du Nord.

Il sera possible d'écouter la conférence téléphonique en différé jusqu'au 9 septembre. Pour ce faire, il suffit de composer le 604 674-8052 ou le 1 855 669-9658 (code d'accès : 9667). Il sera possible de visionner la webémission archivée sur le site [greatwestlifeco.com/fr](https://greatwestlifeco.com/fr).

Vous trouverez ci-jointes les principales données financières.

### GREAT-WEST LIFECO INC.

Great-West Lifeco est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe sous les marques de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam Investments et de Irish Life. À la fin de 2022, ses compagnies comptaient environ 31 000 employés, 234 500 relations conseillers et des milliers de partenaires de la distribution – tous au service de plus de 38 millions de relations clients dans l'ensemble de ces régions. Les actions de Great-West Lifeco se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole GWO et la compagnie est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Pour en apprendre davantage, consultez [greatwestlifeco.com/fr](https://greatwestlifeco.com/fr).

## **Mode de présentation**

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Lifeco pour les périodes closes le 30 juin 2023 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), sauf indication contraire, et constituent la base des chiffres présentés dans le présent communiqué, sauf indication contraire.

## **Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives**

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », « objectif », « cible », « potentiel », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives, futures ou conditionnelles de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur la compagnie et son exploitation, ses activités (y compris la répartition des activités), sa situation financière, sa performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance et les objectifs financiers à moyen terme), ses stratégies ou ses perspectives commerciales courantes, ses mesures, ses cibles et ses objectifs liés au climat et à la diversité, la conjoncture mondiale prévue, ainsi que les mesures futures que la compagnie pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à propos des projections relatives aux coûts, aux avantages, au calendrier des activités d'intégration et au calendrier et à l'étendue des synergies en matière de produits et de charges liés aux acquisitions et aux dessaisissements (notamment en ce qui concerne l'acquisition proposée d'Investment Planning Counsel [IPC], l'acquisition proposée de Value Partners Group Inc. [Value Partners], la vente proposée de Putnam Investments [Putnam] et la vente proposée des activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne de Canada Life U.K.), de la création de valeur, des occasions de croissance, des activités prévues en matière de gestion du capital et de l'utilisation prévue du capital, de l'estimation des sensibilités au risque relatif à la suffisance du capital, des montants prévus des dividendes, des réductions de coûts et des économies prévues, des dépenses ou des investissements prévus (notamment les investissements dans l'infrastructure technologique et dans les capacités et solutions numériques, ainsi que les investissements dans les partenariats stratégiques), du calendrier et de l'achèvement des acquisitions proposées d'IPC et de Value Partners et de la vente proposée de Putnam et des activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne de Canada Life U.K. et de l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie.

Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance, des fonds communs de placement et des solutions de retraite. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Dans tous les cas, l'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, les hypothèses relatives aux ventes, aux honoraires, aux ventilations d'actifs, aux déchéances, aux cotisations aux régimes, aux rachats et aux rendements du marché, la capacité d'intégrer les acquisitions récentes et proposées, la capacité de tirer parti des acquisitions récentes et proposées et de réaliser les synergies prévues, le comportement des clients (y compris les réactions des clients aux nouveaux produits), la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance des régimes et des polices, les cotisations nettes des participants, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers et aux marchés des titres d'emprunt), la situation financière des secteurs et des émetteurs de titres d'emprunt (particulièrement dans certains secteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie), la concurrence, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité

(y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements de méthodes comptables et l'incidence de l'application de changements de méthodes comptables futurs, les changements de normes actuarielles, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services, la capacité de la compagnie à effectuer des transactions stratégiques et à intégrer les acquisitions, les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des relations avec les clients et les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie, le niveau des efficacies administratives et opérationnelles, les changements des organisations de commerce, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques, ainsi que dans la notice annuelle de la compagnie datée du 8 février 2023, à la rubrique Facteurs de risque. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

#### ***Mise en garde à l'égard des mesures financières et des ratios non conformes aux PCGR***

Le présent communiqué de presse contient certaines mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) et certains ratios non conformes aux PCGR, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental (perte fondamentale) », « bénéfice fondamental (perte fondamentale) (en dollars américains) », « bénéfice fondamental : résultat des activités d'assurance », « bénéfice fondamental : résultat net des activités de placement », « actif géré » et « actif administré ». Les ratios non conformes aux PCGR sont désignés, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental par action ordinaire », « rendement des capitaux propres fondamental », « ratio de distribution fondamental » et « taux d'imposition effectif – bénéfice fondamental – détenteurs d'actions ordinaires ». Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux PCGR (les normes IFRS). Toutefois, ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR (les normes IFRS) et ne peuvent être comparés directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent communiqué de presse pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux PCGR, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure et ratio.

#### **Sources et renseignements :**

##### **Relations avec les médias :**

Liz Kulyk  
204 926-5012  
[media.relations@canadavie.com](mailto:media.relations@canadavie.com)

##### **Relations avec les investisseurs :**

Deirdre Neary  
647 328-2134  
[deirdre.neary@canadavie.com](mailto:deirdre.neary@canadavie.com)

**POINTS SAILLANTS FINANCIERS** (non audité)  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

**Principales données financières consolidées**

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Aux et pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023 <sup>6</sup>	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice</b>					
Bénéfice fondamental <sup>1, 6</sup>	<b>920 \$</b>	826 \$	903 \$	<b>1 746 \$</b>	1 615 \$
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires	<b>498</b>	595	823	<b>1 093</b>	2 157
<b>Par action ordinaire</b>					
De base :					
Bénéfice fondamental <sup>2, 6</sup>	<b>0,99</b>	0,89	0,97	<b>1,87</b>	1,73
Bénéfice net	<b>0,53</b>	0,64	0,88	<b>1,17</b>	2,32
Bénéfice net dilué	<b>0,53</b>	0,64	0,88	<b>1,17</b>	2,31
Dividendes versés	<b>0,52</b>	0,52	0,49	<b>1,04</b>	0,98
Valeur comptable <sup>3</sup>	<b>23,22</b>	23,45	22,11		
<b>Rendement des capitaux propres fondamental<sup>2, 6</sup></b>	<b>15,9 %</b>	16,1 %			
<b>Rendement des capitaux propres<sup>3</sup></b>	<b>11,7 %</b>	13,4 %			
<b>Ratio de distribution fondamental<sup>2, 6</sup></b>	<b>52,6 %</b>	58,7 %	50,6 %		
<b>Ratio de distribution<sup>3</sup></b>	<b>97,4 %</b>	81,3 %	55,7 %		
<b>Ratio de levier financier<sup>4</sup></b>	<b>31 %</b>	33 %	33 %		
<b>Ratio cours/bénéfice<sup>3</sup></b>	<b>14,2 x</b>	11,7 x			
<b>Ratio cours/valeur comptable<sup>3</sup></b>	<b>1,7 x</b>	1,5 x			
<b>Total de l’actif selon les états financiers</b>	<b>690 003 \$</b>	691 853 \$			
<b>Total de l’actif géré<sup>1</sup></b>	<b>1 042 373</b>	1 040 214			
<b>Total de l’actif administré<sup>1</sup></b>	<b>2 643 378</b>	2 596 151			
<b>Total de la marge sur services contractuels (déduction faite des contrats de réassurance détenus)</b>	<b>13 058</b>	13 043			
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>28 774 \$</b>	29 037 \$			
<b>Ratio du TSAV consolidé de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie<sup>5</sup></b>	<b>126 %</b>	127 %			

<sup>1</sup> Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Cette mesure est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>3</sup> Se reporter à la rubrique Glossaire du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2023 pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

<sup>4</sup> Dans le calcul du ratio de levier financier, le solde après impôt de la MSC pour les produits sans participation est inclus dans le dénominateur, autre que la MSC associée aux garanties liées aux fonds distincts, ce qui reflète le fait que la MSC représente le bénéfice futur et qu’elle est considérée comme étant du capital disponible en vertu du TSAV. Ces ratios sont des estimations fondées sur les données disponibles.

<sup>5</sup> Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d’assurance-vie (TSAV) est fondé sur les résultats consolidés de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie), la principale filiale en exploitation de Lifeco au Canada. Le ratio du TSAV est calculé conformément à la ligne directrice Test de suffisance du capital des sociétés d’assurance-vie du Bureau du surintendant des institutions financières. Se reporter à la rubrique Gestion et suffisance du capital du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le deuxième trimestre de 2023 pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>6</sup> Les résultats comparatifs sont retraités afin d’exclure le bénéfice net (la perte nette) lié aux activités abandonnées relatives à Putnam Investments.

## BÉNÉFICE FONDAMENTAL ET BÉNÉFICE NET

Le bénéfice fondamental et le bénéfice net consolidés de Lifeco comprennent le bénéfice fondamental et le bénéfice net de la Canada Vie (et de ses filiales en exploitation), ainsi que ceux d'Empower et de PanAgora Asset Management, auxquels s'ajoutent les résultats d'exploitation de l'exploitation générale de Lifeco. Le bénéfice net comprend également le bénéfice de Putnam Investments présenté dans les activités abandonnées.

Dans le cadre de l'adoption d'IFRS 17, la compagnie a précisé la définition du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale) au premier trimestre de 2023 et a appliqué le changement aux résultats comparatifs de 2022, afin de mettre à jour la représentation de la performance sous-jacente de la compagnie et pour assurer une cohérence et une comparabilité avec les autres sociétés du secteur des services financiers.

Pour une description détaillée du bénéfice fondamental, se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document et du rapport de gestion pour la période close le 30 juin 2023 de la compagnie.

### Bénéfice fondamental<sup>1</sup> et bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires par secteur (non audité)

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023 <sup>4</sup>	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice fondamental (perte fondamentale)<sup>1,4</sup></b>					
Exploitation canadienne	283 \$	278 \$	340 \$	561 \$	564 \$
Exploitation américaine <sup>4</sup>	265	218	164	483	308
Exploitation européenne	180	178	210	358	386
Solutions de gestion du capital et des risques	203	157	190	360	361
Exploitation générale de Lifeco	(11)	(5)	(1)	(16)	(4)
<b>Bénéfice fondamental de Lifeco<sup>1,4</sup></b>	<b>920 \$</b>	<b>826 \$</b>	<b>903 \$</b>	<b>1 746 \$</b>	<b>1 615 \$</b>
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental</b>					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes <sup>2</sup>	(79) \$	(168) \$	79 \$	(247) \$	765 \$
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs	(121)	—	—	(121)	—
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction <sup>2</sup>	(4)	7	(15)	3	(33)
Coûts d'acquisition et de dessaisissement <sup>3</sup>	(158)	—	(57)	(158)	(64)
Coûts de restructuration et d'intégration	(20)	(19)	(44)	(39)	(56)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions	(36)	(32)	(36)	(68)	(63)
Activités abandonnées – Gestion d'actifs <sup>4</sup>	(4)	(19)	(7)	(23)	(7)
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco</b>	<b>(422) \$</b>	<b>(231) \$</b>	<b>(80) \$</b>	<b>(653) \$</b>	<b>542 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires</b>					
Exploitation canadienne	148 \$	233 \$	362 \$	381 \$	805 \$
Exploitation américaine	90	151	23	241	135
Exploitation européenne	102	40	250	142	794
Solutions de gestion du capital et des risques	169	184	179	353	413
Exploitation générale de Lifeco	(11)	(13)	9	(24)	10
<b>Bénéfice net de Lifeco – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>498 \$</b>	<b>595 \$</b>	<b>823 \$</b>	<b>1 093 \$</b>	<b>2 157 \$</b>

<sup>1</sup> Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>2</sup> Se reporter à la rubrique Glossaire du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

<sup>3</sup> Les coûts d'acquisition et de dessaisissement ont trait aux acquisitions effectuées au sein de l'exploitation américaine (les affaires de retraite à service complet de Prudential, Personal Capital et les activités de services de retraite de MassMutual), à l'entente visant la vente de Putnam Investments ainsi qu'aux acquisitions et aux dessaisissements effectués au sein de l'exploitation européenne et de l'exploitation canadienne.

<sup>4</sup> Les résultats comparatifs sont retraités afin d'exclure du bénéfice fondamental le bénéfice net (la perte nette) lié aux activités abandonnées relatives à Putnam Investments.



## **MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR**

### **Mesures financières non conformes aux PCGR**

La compagnie utilise plusieurs mesures non conformes aux PCGR pour évaluer sa performance globale et chacune de ses unités d'exploitation. Une mesure financière est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR aux fins des lois canadiennes sur les valeurs mobilières si elle est présentée autrement que conformément aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) utilisés aux fins de la préparation des états financiers consolidés de la compagnie. Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs peuvent se servir de ces mesures financières pour mieux comprendre comment la direction perçoit le rendement sous-jacent des activités de la compagnie.

### **Bénéfice fondamental (perte fondamentale)**

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) exclut les éléments suivants du bénéfice net présenté selon les normes IFRS :

- Les incidences liées aux marchés, lorsque les rendements réels des marchés au cours de la période considérée diffèrent des rendements prévus à long terme sur les actifs et les passifs;
- La révision des hypothèses actuarielles et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs;
- Les coûts d'acquisition et de dessaisissement;
- Les coûts de restructuration et d'intégration;
- Les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives liées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, les incidences des pertes de valeur liées aux modifications des taux d'imposition et autres éléments fiscaux, les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise, et le bénéfice net (la perte nette) lié aux activités abandonnées;
- Les autres éléments qui, lorsqu'ils sont déduits, aident à expliquer la performance sous-jacente de la compagnie.

La définition du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale) a été précisée (en 2023 et a été appliquée aux résultats comparatifs de 2022) pour exclure également les incidences suivantes, qui sont incluses dans le bénéfice net présenté selon les normes IFRS, afin d'améliorer la représentation de la performance sous-jacente de la compagnie et pour assurer une cohérence et une comparabilité avec les autres sociétés du secteur des services financiers :

- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs couvrant le surplus et des passifs;
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions.

GREAT-WEST  
**LIFECO** INC.

**Lifeco**

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice fondamental</b>	<b>920 \$</b>	826 \$	903 \$	<b>1 746 \$</b>	1 615 \$
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco</b>					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	<b>(92) \$</b>	(209) \$	152 \$	<b>(301) \$</b>	1 016 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>13</b>	41	(73)	<b>54</b>	(251)
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	<b>(158)</b>	—	—	<b>(158)</b>	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>37</b>	—	—	<b>37</b>	—
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	<b>(5)</b>	9	(17)	<b>4</b>	(36)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>1</b>	(2)	2	<b>(1)</b>	3
Coûts d'acquisition et de dessaisissement (avant impôt)	<b>(208)</b>	—	(71)	<b>(208)</b>	(79)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>50</b>	—	14	<b>50</b>	15
Coûts de restructuration et d'intégration (avant impôt)	<b>(28)</b>	(26)	(60)	<b>(54)</b>	(77)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>8</b>	7	16	<b>15</b>	21
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	<b>(49)</b>	(43)	(49)	<b>(92)</b>	(84)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>13</b>	11	13	<b>24</b>	21
<b>Total avant impôt des éléments exclus du bénéfice fondamental</b>	<b>(540) \$</b>	(269) \$	(45) \$	<b>(809) \$</b>	740 \$
Incidence sur l'impôt sur le résultat des éléments exclus du bénéfice fondamental	<b>122</b>	57	(28)	<b>179</b>	(191)
Activités abandonnées – Gestion d'actifs (après impôt)	<b>(4)</b>	(19)	(7)	<b>(23)</b>	(7)
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>498 \$</b>	595 \$	823 \$	<b>1 093 \$</b>	2 157 \$

# GREAT-WEST LIFECO INC.

## Exploitation canadienne

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice fondamental</b>	<b>283 \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>340 \$</b>	<b>561 \$</b>	<b>564 \$</b>
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental</b>					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	(179) \$	(60) \$	65 \$	(239) \$	363 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	50	17	(30)	67	(102)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	1	3	(10)	4	(13)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	(1)	1	(1)	2
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(6)	(6)	(6)	(12)	(12)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	1	2	2	3	3
Coûts d'acquisition et de dessaisissement (avant impôt)	(3)	—	—	(3)	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	1	—	—	1	—
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>148 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>362 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>805 \$</b>

## Exploitation américaine

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice fondamental</b>	<b>265 \$</b>	<b>218 \$</b>	<b>164 \$</b>	<b>483 \$</b>	<b>308 \$</b>
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental</b>					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	(4) \$	(5) \$	(8) \$	(9) \$	(7) \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	—	—	(1)
Coûts de restructuration et d'intégration (avant impôt)	(28)	(26)	(60)	(54)	(77)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	8	7	16	15	21
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(37)	(32)	(39)	(69)	(64)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	10	8	10	18	16
Coûts d'acquisition et de dessaisissement (avant impôt)	(159)	—	(67)	(159)	(69)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	39	—	14	39	15
Activités abandonnées – Gestion d'actifs (après impôt)	(4)	(19)	(7)	(23)	(7)
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>90 \$</b>	<b>151 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>135 \$</b>

**Exploitation européenne**

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice fondamental</b>	<b>180 \$</b>	178 \$	210 \$	<b>358 \$</b>	386 \$
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental</b>					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	<b>100 \$</b>	(155) \$	70 \$	<b>(55) \$</b>	533 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>(16)</b>	16	(16)	<b>—</b>	(91)
Profits (pertes) au titre des autres éléments du résultat global réalisés à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	<b>(158)</b>	—	—	<b>(158)</b>	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>37</b>	—	—	<b>37</b>	—
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	<b>(1)</b>	6	(8)	<b>5</b>	(19)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>—</b>	(1)	1	<b>(1)</b>	1
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	<b>(6)</b>	(5)	(4)	<b>(11)</b>	(8)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>2</b>	1	1	<b>3</b>	2
Coûts d'acquisition et de dessaisissement (avant impôt)	<b>(46)</b>	—	(4)	<b>(46)</b>	(10)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>10</b>	—	—	<b>10</b>	—
<b>Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>102 \$</b>	40 \$	250 \$	<b>142 \$</b>	794 \$

**Solutions de gestion du capital et des risques**

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice fondamental</b>	<b>203 \$</b>	157 \$	190 \$	<b>360 \$</b>	361 \$
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental</b>					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	<b>(9) \$</b>	22 \$	11 \$	<b>13 \$</b>	108 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>(21)</b>	5	(23)	<b>(16)</b>	(52)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	<b>(5)</b>	—	1	<b>(5)</b>	(4)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	<b>1</b>	—	—	<b>1</b>	—
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>169 \$</b>	184 \$	179 \$	<b>353 \$</b>	413 \$

**Exploitation générale de Lifeco**

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 juin 2023	31 mars 2023	30 juin 2022 (retraité)	30 juin 2023	30 juin 2022 (retraité)
<b>Bénéfice fondamental (perte fondamentale)</b>	<b>(11) \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(16) \$</b>	<b>(4) \$</b>
<b>Éléments exclus du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale)</b>					
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	— \$	(11) \$	14 \$	(11) \$	19 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	3	(4)	3	(5)
<b>Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>(11) \$</b>	<b>(13) \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>(24) \$</b>	<b>10 \$</b>

**Actif géré et actif administré**

L'actif géré et l'actif administré sont des mesures non conformes aux PCGR qui constituent des indicateurs de la taille et du volume de l'ensemble des activités de la compagnie. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

Le total de l'actif administré inclut le total de l'actif selon les états financiers, l'actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels et les autres actifs administrés.

**Lifeco**

	30 juin 2023	31 mars 2023
<b>Total de l'actif selon les états financiers<sup>1</sup></b>	<b>690 003 \$</b>	<b>691 853 \$</b>
Autres actifs gérés <sup>1</sup>	<b>352 370</b>	<b>348 361</b>
<b>Total de l'actif géré<sup>1</sup></b>	<b>1 042 373 \$</b>	<b>1 040 214 \$</b>
Autres actifs administrés	<b>1 601 005</b>	<b>1 555 937</b>
<b>Total de l'actif administré<sup>1</sup></b>	<b>2 643 378 \$</b>	<b>2 596 151 \$</b>

<sup>1</sup> Les chiffres comprennent les actifs détenus en vue de la vente et les autres actifs gérés liés aux activités abandonnées de Putnam Investments.

**RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR**

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou selon une représentation similaire qui n'est pas présentée dans les états financiers de la compagnie et qui contient une ou plusieurs mesures financières non conformes aux PCGR comme composantes. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs.

Tous les ratios non conformes aux PCGR présentés par la compagnie utilisent le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) à titre de composante non conforme aux PCGR. Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

- **Ratio de distribution fondamental** – Les dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires sont divisés par le bénéfice fondamental (la perte fondamentale).
- **Bénéfice fondamental par action** – Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) pour la période est divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation pour la période.
- **Rendement des capitaux propres fondamental** – Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) des quatre derniers trimestres est divisé par les capitaux propres moyens attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires pour les quatre derniers trimestres. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des unités d'exploitation.